

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud
SÉANCE du 10 juillet 2015

Délibération n° 73-2015

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la proposition de versement d'une prime de charge administrative (PCA) sur ressources propres au CFA, à compter du 1^{er} janvier 2015, de 64HETD par an au Directeur du Centre de Formation des Apprentis de Bretagne, et d'une PCA de 32 HETD par an au Directeur-adjoint en charge des finances ainsi qu'au Directeur-adjoint en charge des process.

Membres en exercice : 26 membres

<u>Votes</u> : 14	Pour :	14
	Contre :	0
	Abstention(s) :	0

Délibération adoptée.

Visa du Président

Jean PEETERS


Document(s) en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 17 juillet 2015.

Document mis en ligne le : 17 juillet 2015.